

CABINET DU MAIRE

RAPPORT DU MAIRE

Le 2 décembre 2014

À tous les contribuables de la Ville de Bedford,

En conformité et selon les exigences de la loi, nous vous présentons le rapport annuel du maire sur la situation financière de la municipalité.

Ce document traite des sujets suivants:

- a) **Rémunération des élus de la Ville de Bedford (2014) ;**
- b) **États financiers 2013 et rapport du vérificateur ;**
- c) **Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 (année 2014) ;**
- d) **Le présent exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 ;**
- e) **Les orientations du budget 2015 ;**
- f) **Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$;**

Conclusion.

a) Rémunération des élus de la Ville de Bedford (2014)

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, le maire déclare annuellement les rémunérations et allocations de dépenses de chaque membre du conseil, telles que décrétées par nos règlements municipaux.

Les rémunérations, incluant les allocations de dépenses versées aux membres du conseil (33% du montant), sont, pour l'année 2014 :

- a) pour le maire : 22 434.00 \$
- b) pour chaque conseiller : 8 141.00 \$

Les élus qui assistent à une séance extraordinaire reçoivent une rémunération de 100.00 \$.

Les élus qui assistent à réunion convoquée reçoivent 50.00 \$ et le maire reçoit 100.00 \$.

Le maire assiste aux séances de la MRC de Brome-Missisquoi et reçoit un montant de 273.00 \$ par séance. La MRC de Brome-Missisquoi tient 12 séances régulières, donc 3 276.00 \$ seront versés au maire ou à son représentant.

Le maire reçoit du CLD de Brome-Missisquoi un montant de 192.00 \$ par séance à titre de membre du conseil d'administration.

Si le maire siège sur un des comités de la MRC de Brome Missisquoi, il reçoit une somme de 192.00 \$ par séance convoquée.

En 2014, l' élu municipal désigné à titre de membre délégué au sein d'organismes intermunicipaux reçoit 50.00\$ par séance à laquelle il assiste et 100.00\$ par séance au cours de laquelle il préside l'assemblée des dits organismes.

Certains organismes inter municipaux, tel que la Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi, défraient toutefois la présence d'élus municipaux à leurs séances. Les représentants de la Ville de Bedford (2) reçoivent à titre de membre du conseil d'administration la somme de 126 \$ par séance ou réunion.

b) États financiers 2013 et rapport du vérificateur

Au terme de l'exercice fiscal 2013, le total des recettes consolidées s'élevait à 5 706 000 \$ et le total des affectations et des dépenses totalisaient 5 483 455 \$. La différence constitue ainsi un excédent consolidé de l'exercice de 222 545 \$ pour l'année 2013. L'excédent provenant des opérations de l'administration municipale est de 4 633 \$, alors que l'excédent provenant de la Régie Intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi est de 217 912 \$.

La vérification des livres de la Ville de Bedford a été confiée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., comptables-agrèés. Le rapport du vérificateur indique que :

« Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Bedford et du partenariat auquel elle participe au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice financier terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

c) Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 (année 2014)

Le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 totalisait une somme de 11 561 000.00 \$.

INVESTISSEMENTS	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
	\$	\$	\$
Centre Communautaire :			
Fenêtres	41 650	41 650	
Aménagement du parc industriel :			
Prolongement des services/ Industriel			5 068 100
Développement résidentiel Nord- Est			
Phase 2		150 000	
Usine de filtration :			
4 ^e filtre	300 000		
Travaux publics :			
Stationnement Place Adrien Tougas	35 600		
Appareil détecteur de fuite d'eau	6 600		
Panneau d'identification	12 000		
Réfection de trottoir	40 000	40 000	40 000
Loisirs et culture			
Aréna : Mise à niveau			1 074 500
Bibliothèque : (coin des petits)	53 300		
Infrastructure (Clayes, de la Victoire)	901 500		3 166 100
Ruisseau Coslett	50 000		
Parcs et Terrains			
Jeux pour enfants	12 000		
Sentier Dév. Château d'Eau	13 000		
Wi/Fi Centre ville	15 000		
Gestion Administrative			
Rénovation Hôtel de Ville	110 000		
Tour du Château d'eau/Étude-peinture	25 000		350 000
Acquisition de terrains	15 000		
	<u>1 630 650 \$</u>	<u>231 650 \$</u>	<u>9 698 700 \$</u>
	=====	=====	=====

d) Le présent exercice financier se terminant le 31 décembre 2014

Le budget non consolidé adopté totalisait 4 990 845 \$ et le rapport mensuel en date du 31 octobre 2014 nous indique ce qui suit :

<u>RECETTES</u>	<u>BUDGET 2014 TEL QU'ADOPTÉ</u>	<u>REVENUS PERÇUS AU 31 OCT. 2014</u>
Taxes	3 551 084 \$	3 569 332 \$
Compensations de taxe	115 000	145 943
Services rendus/municipalités	341 850	181 293
Autres revenus	94 500	120 996
Autres services rendus	300 005	316 721
Transferts conditionnels GVT	252 205	431 073
Surplus non affecté	336 201	
Grand total des recettes	<u>4 990 845 \$</u> =====	<u>4 765 358 \$</u> =====

<u>DÉPENSES</u>	<u>BUDGET 2014 TEL QU'ADOPTÉ</u>	<u>DÉPENSES RÉELLES AU 31 OCT. 2014</u>
Administration	652 221	582 521
Sécurité Publique (police- feu- séc.civile)	606 831	609 475
Transport routier	502 961	415 204
Hygiène du milieu (aqueduc- égout- ordure)	1 199 909	886 756
Santé, bien-être et OMH	17 300	
Urbanisme et développement	197 183	153 102
Loisirs (Aréna - Centre Perron- bibliothèque)	785 798	727 458
Activités d'investissement	377 500	
Frais de financement (intérêt)	140 000	89 980
Service de la dette	511 142	16 413
Grand total des dépenses	<u>4 990 845 \$</u> =====	<u>3 480 909 \$</u> =====

Depuis l'exercice 2007, les organismes municipaux adoptent les principes comptables généralement reconnus et recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. L'adoption des nouvelles normes a des conséquences sur la présentation de l'information financière (nouveau périmètre comptable). La principale incidence pour nous est la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Par ailleurs, les données présentées pour 2014 ne sont pas consolidées.

Le 31 juillet 2012, le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire acceptait la programmation des travaux présentés en mai 2012 par la Ville de Bedford dans le cadre du programme provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 et le versement d'une subvention de 839 311 \$. Cette programmation comportait deux (2) volets. Le premier autorisait la construction d'un quatrième filtre à notre usine de traitement de l'eau potable. Ces travaux sont maintenant terminés. Le deuxième volet consistait au remplacement d'une partie des infrastructures sur les rues Clayes et Académie. Ces travaux sont presque terminés. La réception définitive des travaux devrait avoir lieu au milieu de l'été 2015.

Grâce à la collaboration des propriétaires riverains, le conseil municipal de la Ville de Bedford a procédé au remplacement du mur de béton de la rue Du Pont. Les coûts approximatifs de remplacement du mur s'élèvent à 53 000 \$.

La Ville de Bedford a fait l'acquisition d'un terrain adjacent à l'Hôtel de Ville de Bedford au coût de 21 000 \$.

Le conseil municipal a aussi décrété des travaux de rénovation à l'Hôtel de Ville (nettoyage de la brique, rejointoiement de la brique, peinture, réfection des marquises des entrées, réparation et peinture de l'escalier de secours, réfection des joints des pierres de la fondation et nouveau crépis et autres). Ces travaux estimés à 110 000 \$ devraient s'élever à 112 500 \$.

Le conseil a aussi décrété le remplacement des éléments de chauffage (tel que recommandé dans le plan d'action visant la réduction des gaz à effets de serre) et l'installation de thermo – pompes pour la climatisation pour une somme de 22 500 \$.

Le conseil municipal a aussi procédé à l'installation d'équipement pour neutraliser les effets causés par les dépôts de manganèse dans le réseau de distribution de l'eau potable après avoir obtenu le certificat d'autorisation du MDDELCC.

Le conseil municipal a décrété le remplacement des chaudières au gaz naturel de l'aréna pour la somme totale de 20 313 \$.

Suite à la démission d'un membre du conseil municipal, une élection partielle a eu lieu le 5 octobre 2014.

En tenant compte des dépenses à payer pour les deux (2) prochains mois, des engagements déjà confirmés, des remboursements de capital et intérêts en novembre et décembre 2014 et des taxes à recevoir en 2014, nous prévoyons terminer l'année avec un léger surplus, sous réserve de la vérification à être complétée par notre vérificateur externe.

e) Orientations générales du budget 2015

L'annonce par le Gouvernement du Québec d'un nouveau pacte fiscal transitoire pour 2015 avec des coupures de 300 millions pour les municipalités aura un impact certain sur le taux de taxation pour l'année 2015. Déjà pour l'année 2014, il y a eu des mesures au niveau du remboursement de la taxe de vente du Québec dont on ne connaît pas encore tous les effets négatifs (perte d'environ 50 000 \$ pour la Ville de Bedford). Le taux de remboursement de la taxe de vente sera de 50 % au lieu de 62.8 % en 2015. Certaines autres mesures au niveau régional pourront aussi avoir un effet sur notre quote-part à la MRC de Brome-Missisquoi.

La nouvelle réglementation sur la qualité de l'eau potable en vigueur depuis le début de 2013 entraîne des coûts de production de plus en plus élevés. C'est pourquoi des mesures devront être prises en vue d'économiser l'utilisation de l'eau.

Enfin, le nouveau Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées et les nouvelles normes du MDDELCC pour les rejets en phosphore en 2017 entraîneront des investissements majeurs au niveau du traitement des eaux usées pour la Ville de Bedford.

f) Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000.00 \$

En vertu de la loi, le maire dépose avec son rapport la liste des contrats conclus pour et durant l'année 2014 lesquels excèdent plus de 25 000.00 \$. Cette liste sera déposée lors de la séance régulière du 2 décembre 2014 et sera disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

CONCLUSION

Le budget de l'an 2015 et le programme d'immobilisations pour les années 2015-2016-2017 seront adoptés dans les délais et les contribuables seront avisés à l'avance, par avis public, de la séance d'adoption.

Le tout respectueusement vôtre,

Yves Lévesque
Maire